

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 6 octobre 2025

RAPPORT POUR AVIS

DEPLOIEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SEIN DE LA REGION

L'intelligence Artificielle (IA) est fortement entrée dans le débat public. Le rapport du Conseil d'Etat de mars 2022 « Intelligence Artificielle et action publique : construire la confiance, servir la performance » souligne les nombreuses opportunités du déploiement de l'IA dans les services publics. Il indique qu'« *aucun domaine de l'action publique n'est imperméable à ces systèmes et n'a, a priori, vocation à l'être* », que l'IA se déploie progressivement et que « *les objectifs poursuivis et les bénéfices attendus du déploiement de l'IA dans l'action publique sont nombreux [...] et ont vocation à permettre d'améliorer la qualité du service public* ».

Depuis lors, les progrès de l'IA ont été très significatifs et sont entrés dans les usages courants avec le déploiement des IA génératives.

La Région a mené des actions proactives sur le déploiement du numérique tant auprès des collectivités territoriales qu'en interne. Les conseils du futur organisés au sein de la Région en 2023 mettaient aussi en avant les enjeux de déploiement de l'IA et leurs impacts sur les modes de travail.

Lors du CST du 26 mars 2024, Brigitte FOURÉ a donné à voir l'ambition de la collectivité en matière d'IA avec le déploiement d'expérimentations et d'un dialogue social dédié.

Le présent rapport vise à faire le point sur les expérimentations menées, les enjeux de dialogue social et les perspectives de déploiement au sein de la Région.

I. UNE DEMARCHE EXPERIMENTALE

La Région Hauts-de-France a souhaité s'appuyer sur les opportunités offertes par l'IA, dans le cadre de démarches itératives et participatives, associant les directions et les agents (expérimentations – Proof Of Concepts). Ces expérimentations avaient pour objectifs :

- de comprendre, anticiper et accompagner les changements que l'IA induit au sein des collectifs de travail
- D'appréhender les impacts concrets sur les métiers, les compétences, l'organisation, la relation usager avant d'éventuels déploiements (mission confiée au Cabinet Sémaphores).

La collectivité a décidé de lancer 3 expérimentations dès 2024 :

- Une expérimentation sur une aide individuelle (l'Aide à la Garde d'Enfants - AGE) et sur une subvention, REHA, (l'aide à la réhabilitation des commerces) afin de voir comment l'IA pouvait faciliter l'instruction des demandes d'aides et réduire les délais de réponse à l'usager. L'objectif était également d'aider à détecter les éventuelles fraudes suspectées.

- Une expérimentation sur le contrôle des marchés publics dans le cadre des FESI pour voir comment l'IA pouvait faciliter le contrôle des marchés publics et réduire les délais de traitement.

Enseignements

Après plus de 8 mois de tests, certains enseignements ont pu être tirés de ces expérimentations :

- Les solutions techniques proposées n'existent pas clef en main et ont nécessité des adaptations techniques particulièrement complexes (nécessité d'associer des solutions d'IA et de robotisation) voire des solutions trop complexes à mettre en œuvre dans le cas des FESI conduisant à l'abandon de cette 3ème expérimentation.
- Si le volet reconnaissance des documents par l'IA et un 1^{er} niveau de lutte contre la fraude ont pu être testés positivement, la phase d'intégration et de contrôle des pièces a été plus complexe que prévue. Elle nécessitait des paramétrages beaucoup trop lourds et coûteux.

Les modèles économiques des expérimentations n'étaient ainsi pas généralisables tant techniquement que financièrement. Dans tous les cas, ces expérimentations ont permis à la Région de s'acculturer à l'IA, de sensibiliser les agents au fait que l'IA n'est pas une solution miracle sans l'intervention humaine et qu'il est complexe de reproduire la pensée humaine en la transposant informatiquement.

Concernant les agents, les expérimentations ont permis de voir une réelle curiosité et un intérêt pour les potentialités de l'IA mais aussi une prudence au regard des difficultés techniques rencontrées.

Enfin, elles ont ainsi permis à la Région de conclure que l'IA devait être intégrée nativement par les éditeurs de logiciel eux-mêmes.

Il en ressort la proposition de s'orienter vers un plan d'actions (cf Point IV) qui s'appuie sur les solutions déjà existantes et développées sur le marché.

II. UNE SENSIBILISATION DES AGENTS

Dès le lancement du projet des phases de sensibilisation des agents ont été programmées :

- Des temps d'information des managers lors des séminaires des directeurs depuis Juin 2024 ainsi qu'un atelier dédié lors de la Convention managériale du 9 septembre 2025
- Un webinaire sur l'IA lors de la semaine de la QVT en juin 2024
- Des cafés IA avec les directions ayant participé aux expérimentations (en septembre 2024)
- Des parcours dédiés lors du Mois de l'innovation de novembre 2024 (plus de 250 participants aux ateliers IA) et des actions prévues dans le programme de novembre 2025
- Des événements dédiés ouverts aux agents « les midis de la doc » à Lille et à Amiens avec plus d'une centaine de participants.

Cette première phase de sensibilisation va se poursuivre dans le cadre du Plan de Formation dédié à l'IA qui sera mis en place par la collectivité dès l'automne 2025 (présenté en annexe 2). Une présentation détaillée sera faite à l'occasion d'une prochaine commission formation exceptionnelle.

III. UN DIALOGUE SOCIAL DEDIE A L'INNOVATION ET A L'IA

Un observatoire interne de l'Innovation réunissant les titulaires du CST et de la FSC a été lancé par Brigitte FOURÉ pour partager les connaissances, favoriser le dialogue social sur les impacts de l'IA et suivre son déploiement.

Il s'est réuni à deux reprises le 16 octobre 2024 et le 8 juillet 2025. Une prochaine réunion est prévue pour la fin de l'année 2025.

La première réunion de l'observatoire a permis d'aborder les points suivants :

- Définition de l'IA, exemples d'expérimentations dans d'autres collectivités
- Les enjeux humains de l'IA : présentation de l'étude menée par Sémaphores sur l'impact sur les agents et les organisations, présentation de l'étude INET et de la cartographie des métiers impactés par l'IA, des enjeux éthiques
- Présentation des expérimentations

La deuxième réunion a fait le point sur :

- Les retours d'expérience sur les expérimentations menées accompagnées de la présentation de l'analyse de Sémaphores et des services concernés
- La présentation du plan d'action pour l'IA
- Les perspectives : formation, sensibilisation...

IV. PLAN D'ACTION IA

Le plan d'action IA 2025/2026 présente 2 volets :

- Un volet interne qui comprend 15 projets lancés sur des domaines transverses bureautiques mais aussi sur des politiques publiques
- Un volet externe : le plan d'action IA 360.

1. Volet interne

- **Actions orientées vers les usagers**

Dispositif	Pourquoi	Apport de l'IA attendu	Pour quand
Plateforme des aides et subventions avec l'éditeur ATEXO	Aide au dépôt de dossier Simplifier l'instruction des aides (complétude du dossier, analyse des pièces) et lutter contre la fraude	- Informer l'utilisateur si sa pièce est bonne (dès le dépôt grâce à la reconnaissance automatique des pièces). Test sur AGE ¹ et ATP ² - aide à l'instruction pour les agents grâce à l'analyse des pièces et saisie automatique	En test jusqu'à la fin 2025. Déploiement éventuel au premier trimestre 2026

¹ AGE : Aide à la Garde d'Enfant

² ATP : Aide au Transport aux Particuliers

Traduction FALC (FAcile à Lire et à Comprendre) de nos dispositifs	Présenter nos aides de manière plus lisible	Gain de temps dans la traduction en FALC des aides régionales	Mise en application d'ici fin 2025
Chatbot guide des aides	Présentation des aides éligibles	Information de l'utilisateur sur les aides auxquelles il a droit	Actuellement en test. Ouverture si les tests sont concluants
Transports scolaires : appui à la gestion des sollicitations (appels...)	Meilleure information et réactivité, assistance de 1 ^{er} niveau	Outil de callbot pour prise en charge de 1 ^{er} niveau pendant les pics de l'été et réservation des appels plus personnalisés pour les agents	Outil en cours de validation qui pourrait être testé au dernier trimestre 2025

- **Actions orientées vers les agents**

Dispositif	Pourquoi	Apport de l'IA attendu	Pour quand
Chatbot juridique interne	conseil, assistance juridique	Aide juridique auprès des agents	En cours
Lutte contre la fraude	Sécurisation de la collectivité	Automatisation de la lutte contre la fraude (contrôle des RIB,...)	en cours 2025
Nouvelles fonctionnalités bureautiques	CR de réunions, aide à la rédaction de note	Plusieurs solutions sont actuellement testées	Test en cours 2025
Délibérations : aide à la rédaction	fonctionnalité de recherche, d'assistance à la rédaction, d'assistance juridique	Aide à la rédaction de délibération, modèles types, aides sur les références juridiques	Expérimentation avec 2 pôles d'ici fin 2025
Marchés publics : Chatbot marché public et aide à la rédaction de CCTP	Assistance à la rédaction puis à l'analyse des offres		Fin 2025
Chat GPT interne	Sécurisation des données et aide à la gestion administrative du quotidien,	Module disponible sur l'Intranet pour des recherches et une assistance dans un environnement sécurisé et une maîtrise du stockage des données	Expérimentation après CST
Chatbot RH	Assistant dédié sur les aspects RH de 1 ^{er} niveau. Association des organisations syndicales	Module qui sera disponible sur l'Intranet	1 ^{er} trimestre 2026

- **Actions orientées sur des enjeux de RSO (Responsabilité Sociale des Organisations)**

Dispositif	Pourquoi	Pour quand
Consommation énergétique des bâtiments	Réduire la consommation énergétique par un meilleur suivi des consommations (analyse des dérives, alertes)	2026
Lutte contre le gaspillage alimentaire (lycées)	outil de prédictibilité (analyse des restes sur les plateaux des lycéens, ...)	2026 Proposition d'une démarche expérimentale dans un premier temps sur quelques lycées (1 par département)

2. Volet externe (plan IA 360)

Les agents de la Région seront également mobilisés pour accompagner le déploiement de l'IA sur le territoire régional.

Le Président a souhaité faire de l'IA une priorité de mandat pour contribuer au développement de la région en tirant parti du meilleur de ces technologies et renforcer l'image dynamique de la région.

L'enjeu est le soutien au développement de l'usage des IA dans l'ensemble des territoires, par tous les acteurs régionaux, en mobilisant l'ensemble de nos politiques opérationnelles. Le plan IA360 visera à soutenir les projets qui ont une valeur ajoutée potentielle, permettent l'inscription de l'IA dans notre quotidien et rendre les entreprises plus performantes, les collectivités plus efficaces et renforcer les capacités des agents à s'en saisir.

La région possède de nombreux atouts, comme un réseau de fibres optiques quasi totalement achevé (meilleure couverture de France) pour faire circuler les données et permettre l'usage des IA ou accéder à des serveurs. Dans les mois à venir, l'offre de data centres et d'hyper calculateurs va être notablement renforcée suite aux annonces de l'IA Summit de Paris (les Hauts-de-France devient le territoire en accueillant le plus).

De plus, la région bénéficie d'une recherche et d'un tissu de formation performant que ce soit dans les laboratoires de Lille, de Compiègne ou de Lens.

Enfin, le tissu d'incubateurs et centres de transfert est dense et doit être monté en puissance pour faciliter l'émergence de solutions, activités et entreprises nouvelles. De même, la filière régionale du numérique, déjà forte, est à renforcer pour accompagner cette montée de l'IA et proposer des offres souveraines qualitatives.

L'enjeu surtout, sera d'aider à l'émergence des usages :

- Dans les entreprises, surtout PME et TPE, les grands groupes étant déjà sur ces sujets,
- Dans les collectivités locales et dans toutes les structures d'action publique (mobilité, santé, culture, tourisme, énergie...) pour développer l'offre de services aux habitants, rendre l'action plus efficace et aider aux prises de décisions,
- Par les habitants, à la fois pour en faire un usage du quotidien, mais aussi en comprendre les travers.

L'ensemble de ces actions devront intégrer des enjeux de sobriété, cyber sécurité, souveraineté, interopérabilité...

Le rôle de la Région est de mobiliser tous ces leviers d'intervention, de mettre en mouvement collectif toutes les structures d'accompagnement, de permettre à tous de se saisir des opportunités d'abord par de la pédagogie, puis par des mises en relations avec des experts voire avec ceux qui pourront développer ces usages de la manière la plus adaptée aux besoins.

Les agents de la région seront donc impactés dans leur travail et missions par ces enjeux nouveaux. C'est pour cette raison que le déploiement d'une charte régionale d'usage responsable de l'IA est nécessaire.

V. UNE CHARTE REGIONALE D'USAGE RESPONSABLE ET UTILE DE L'IA (ANNEXE 1)

Avec le déploiement des IA grand public, les usages professionnels de l'IA se sont multipliés générant tout à la fois des opportunités et des risques.

Ainsi, 43% des utilisateurs d'IA générative le font dans un cadre professionnel et 8,5% des requêtes vers une IA contiennent des données sensibles³. Ces usages sont aussi des opportunités d'innovation, de gain de productivité, d'agilité ou d'acculturation rapide. A l'inverse, les risques de fuite de données, de non-conformité au RGPD, les biais ou de problèmes d'appropriation collective posent problème.

La Région souhaite accompagner le développement de l'IA d'un cadre permettant une ouverture contrôlée à l'expérimentation, la possibilité d'innover et une maîtrise des risques. Tel est l'objet de la charte d'usage responsable de l'IA dont se dote la collectivité. Cette charte se veut opposable et poser les enjeux de responsabilité des agents et de l'organisation.

La charte détaillée en annexe 1 pose nos valeurs :

- Transparence
- Equité
- Responsabilité
- Sécurité
- Sobriété

Elle définit également des principes d'actions et d'usages. En effet, les agents sont d'ores et déjà confrontés au déploiement de l'IA externe. Cette réalité nécessite de définir des règles de conduite, les responsabilités et les enjeux éthiques.

³ Etude INRIA et Datacraft sur l'IA au travail parue le 1^{er} juillet 2025

VI. UN PLAN DE FORMATION IA (ANNEXE 2)

La collectivité souhaite garantir à ses agents la formation et l'accompagnement nécessaires pour adapter leurs modes de travail et appréhender le mieux possible l'IA.

En intégrant 7 axes de formation, le plan de formation interne IA insufflera une dynamique positive d'adaptation au changement et de montée en compétences des agents, managers, directions et élus, et contribuera à la culture de l'innovation chère à la collectivité.

Les 7 axes sont les suivants :

- Axe 1 : Sensibilisation à l'IA (niveau généraliste)
- Axe 2 : Initiation aux outils IA (découverte, exercices pratiques, réflexion...)
- Axe 3 : Maîtriser les outils IA spécifiques à ses missions
- Axe 4 : Bonnes pratiques, enjeux éthiques et usage responsable de l'IA
- Axe 5 : IA et QVT, opportunités et défis
- Axe 6 : Décoder les opportunités de l'IA pour la collectivité
- Axe 7 : Protection des données, cybersécurité & IA

Une présentation plus détaillée sera faite à l'occasion d'une prochaine commission formation exceptionnelle.

ANNEXE 1 : Charte d'usage responsable et utile de l'IA



Charte régionale d'usage responsable et utile de l'IA



Octobre 2025

Nous croyons en une transformation positive et exemplaire portée par le potentiel de l'Intelligence Artificielle !

Nous croyons en une transformation positive, mobilisant tout le potentiel de l'Intelligence Artificielle. Loin d'être une technologie à subir, l'Intelligence Artificielle est assurément pour la Région Hauts-de-France une formidable opportunité : celle d'agir avec ingéniosité, d'anticiper les évolutions en cours et d'en tirer pleinement tout le bénéfice pour nos habitants, nos agents et notre territoire.

Dans une grande région comme la nôtre, l'Intelligence Artificielle ouvre de nouvelles perspectives : améliorer la qualité de la relation aux usagers, apporter des réponses en toutes circonstances et renforcer l'efficacité et l'agilité de notre action publique. Pour nos agents, l'IA représente également la possibilité de se libérer des tâches répétitives et de s'investir encore plus dans le lien humain avec les usagers.

Nous sommes convaincus que nous avons les talents et les ressources pour tirer pleinement parti de cette technologie.

Cette transformation sera progressive, respectueuse des agents, et accompagnée par un effort continu de formations et de montée en compétences.

Enfin, ce déploiement se fera dans un cadre clair : celui du respect de la protection des données, des règles de sécurité et des valeurs éthiques qui fondent l'action de notre collectivité.

Cette charte formalise ces valeurs et ces engagements et à travers elle, la Région Hauts-de-France affirme son ambition : **devenir exemplaire dans l'usage responsable de l'Intelligence Artificielle, et en faire un outil de confiance et de progrès, au service de tous.**

Elle s'applique à l'ensemble des agents, élus, apprentis et stagiaires, ainsi que dans nos relations avec nos partenaires et prestataires.

Qu'est-ce que l'IA ?

[Rappel] Définition de l'Intelligence Artificielle (Article 3 – IA Act)

« Un système basé sur une machine qui est conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie et qui peut faire preuve d'adaptabilité après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des données qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer des environnements physiques ou virtuels »

Pour en savoir plus :

- <https://artificialintelligenceact.eu/fr/>
- <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/292157-ai-act-le-reglement-europeen-sur-lintelligence-artificielle-ia>

Il existe différents types d'IA

En milieu professionnel, plusieurs typologies d'IA peuvent être utilisées. Une différence clé concerne les IA déployées par la Région (dites internes) et les autres IA, en particulier les IA « grand public » (dites externes).

Sur les IA « internes » intégrées dans les outils métiers de la Région, les usages autorisés sont définis par l'institution en conformité avec la charte.

Sur les IA « externes » les usages autorisés doivent s'inscrire dans les principes repris ci-après.

Nos valeurs et nos engagements

La présente charte s'inscrit en conformité avec le cadre défini par l'IA Act de l'Union Européenne⁴ et repose sur les valeurs fondamentales du service public. Elles guident toute initiative impliquant de l'IA. Elles s'ajoutent au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des droits et obligations des agents de la fonction publique.

Transparence	Information adaptée sur l'usage de l'IA, notamment lorsqu'elle influence de manière significative un service rendu ou une décision
Équité	S'assurer et évaluer systématiquement que l'IA ne reproduise pas ou n'amplifie pas des biais discriminatoires et préserve l'égalité de traitement et s'efforce d'être accessible et inclusive
Responsabilité	L'IA ne décharge pas l'institution de sa responsabilité. La décision finale reste prise par l'humain qui reste responsable de la décision. Elle est opposable.
Sécurité	Garantir la confidentialité et la sécurité des données utilisées avec les systèmes d'IA
Sobriété	Privilégier une IA sobre énergétiquement, à faible empreinte carbone et respectueuse de l'environnement

⁴ Règlement UE 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle

Nos principes

1. Une IA pour l'amélioration du service public

- L'IA est un outil de transformation au service de l'intérêt général
- Elle doit améliorer la qualité des services rendus aux citoyens et simplifier le travail des agents sans substitution à l'expertise humaine

2. Déployer les bonnes pratiques d'usage et de responsabilité

- Utiliser les outils mis à disposition par la collectivité
- Utiliser l'IA quand elle apporte une réelle plus-value
- Toujours vérifier les productions de l'IA et assurer la transparence sur son usage
- L'humain reste au centre de chaque processus décisionnel
- Informer l'utilisateur de la possibilité de demander une explication de la décision

3. Assurer la sécurité, la confidentialité et la sobriété

- Assurer le respect de la réglementation en vigueur (respect de la vie privée, des données à caractère personnel, non-discrimination, liberté d'expression, droits d'auteurs...)
- Aucune donnée de la collectivité ou document sensible⁵ ne doivent être intégrés dans une IA grand public (exemples non exhaustifs : délibération en cours d'élaboration, élaboration de CCTP et instruction de marchés, préparation budgétaire, rapports et notes internes...)
- Cybersécurité prioritaire : l'IA s'intègre dans les règles d'usages informatiques définies par la charte informatique.
- Sobriété numérique : éviter les usages superflus (l'IA n'est pas un moteur de recherche...)

4. Expérimenter et piloter le déploiement de l'IA

- Le déploiement de l'IA repose sur un principe d'expérimentation et d'évaluation du bénéfice par rapport à d'autres solutions alternatives sans IA
- L'intégration d'IA dans les processus et services de la collectivité repose sur la validation des outils par les Directions expertes

5. Sensibiliser, partager et former

- Déploiement d'actions de sensibilisation et de formation à l'IA couvrant les aspects techniques, éthiques et légaux auxquels les agents sont encouragés à participer
- Encourager la curiosité, le partage d'initiatives internes et la veille collective
- Documenter les projets IA et mutualiser les retours d'expérience

⁵ https://leo.hautsdefrance.fr/jcms/p_4148320/gde-referentiel-documents-sensibles-2024

6. Pilotage et gouvernance interne

- Le comité de pilotage IA supervise la stratégie et le déploiement de l'IA. Il est composé de la Directrice générale des services, des Directeurs généraux adjoints, des Directeurs de la DSPO, DRH, M-IA-N, DSI. Il se réunit au minimum deux fois par an.
- Déploiement d'un observatoire interne de l'innovation associant les organisations syndicales visant le partage de connaissances, favorisant le dialogue social sur les impacts de l'IA et suivre son déploiement
- Recensement annuel des IA intégrées dans nos outils internes, avec évaluation de leur conformité à la charte

7. Mécanismes de recours et de contrôle

Pour garantir le respect de la charte, il est possible d'utiliser les mesures de signalement d'ores et déjà déployées par la Région. Toute demande sera instruite selon la procédure en vigueur.

Les Directions de l'Inspection Générale et de l'Audit et la Direction des Ressources Humaines s'assurent du respect de la présente charte.

La présente Charte est portée à la connaissance par tous moyens jugés adéquats par la Collectivité. Constitue notamment un moyen adéquat et suffisant l'un des moyens suivants : diffusion sur l'intranet, annexe signée aux conventions de stage pour les stagiaires externes, transmission individuelle via la messagerie électronique pour les agents, élus, apprentis...

Nos bonnes pratiques de l'IA

Guide d'usage interne

Le déploiement de l'IA repose aussi sur un socle de pratiques et de savoir-faire prenant en compte le développement rapide de la technologie. Les bonnes pratiques reprises ci-dessous sont des éléments clés pour donner des repères et guider l'action. Ce guide d'usage s'adresse à l'ensemble des agents régionaux, apprentis et stagiaires.

Être curieux et avisé

Vous pouvez expérimenter ces nouveaux outils pour vous aider dans votre travail, mais en restant vigilant et dans le respect de la charte. Gardez à l'esprit qu'il s'agit de technologies qui ont différents niveaux de maturité et qui ne sont pas parfaites. Aucune donnée de la collectivité ne pourra être mise dans une IA « grand public ».

Ex. commencez par des usages simples et à faible risques comme résumer un rapport, générer une trame de courriel, un brouillon...

Un usage opportun et pertinent

L'IA doit apporter une réelle valeur ajoutée et apporter un gain d'efficacité clair et maîtrisable. Évitez de l'employer dans des situations inappropriées ou pour des usages superflus ou redondants (ex. multiplication des requêtes pour un même sujet). Choisissez les bons moments, les bonnes tâches. Évitez également de faire des copier-coller sans analyse et relecture. Respectez les valeurs et engagements de la collectivité.

Ex. l'IA est utile pour aider à synthétiser, générer une liste d'idées... mais à éviter pour traiter des demandes complexes ou interdite pour des données confidentielles. Évitez d'utiliser l'IA sur des sujets que vous ne maîtrisez pas.

Choisir la bonne IA

La Région s'est engagée dans un déploiement volontaire de l'IA. Ces IA internes sont maîtrisées par les services et peuvent donc être pleinement utilisées pour l'usage prévu.

Pour les autres IA (externes), il est nécessaire d'être vigilant sur les limitations de chaque outil : maîtrise de la langue, spécialisé ou non... et de se tenir informé des évolutions (lettre interne d'information sur l'IA, revue de presse et espace dédié dans l'intranet⁶, mais également des ressources de la fonction publique territoriale⁷).

En cas de doute sur le choix ou l'usage d'une IA :

- Pour les questions techniques : contacter la DSI ou le RSSI.
- Pour les questions de protection des données : solliciter la DPO.
- Pour les outils grand public : privilégier ceux proposant un mode confidentialité certifié (ex. : suppression automatique des historiques, chiffrement des données).
- Consulter le recensement des IA déployées par la collectivité dans l'espace dédié⁸

⁶ Lien LEO

⁷ <https://www.cnfpt.fr/sinformer/mediatheque/accueil>

⁸ Lien LEO

Esprit critique et responsabilité

Si l'IA peut s'avérer fort utile, il est néanmoins nécessaire de garder un esprit critique, de vérifier les sources, relire intégralement le texte. Les IA peuvent par exemple « halluciner » des fausses références biographiques ou déployer des biais algorithmiques.

Vos connaissances métiers sont donc indispensables : connaissance du terrain, technique, des usagers...

Il est souvent nécessaire d'interroger plusieurs fois l'IA pour approfondir ou dissiper un doute. Sur des domaines d'expertises spécifiques, il est nécessaire de consulter un collègue expert du sujet pour valider l'information technique.

S'il y a une incohérence, il faut approfondir le sujet ou ne pas retenir la proposition.

Vous restez également responsable des résultats ou des décisions : vous restez décisionnaire. Vous devez être capable de justifier toute action, même si vous avez utilisé l'IA en appui. Les usagers ont le droit d'obtenir une explication humaine.

En cas de doute, consulter les référents internes et utiliser les procédures de signalement pour les cas urgents ou sensibles.

Informez vos collègues quand vous utilisez une IA.

Ex. demander à l'IA ses sources, de confirmer son calcul, réinterroger l'IA, croiser les résultats avec au moins une source humaine ou documentaire fiable...

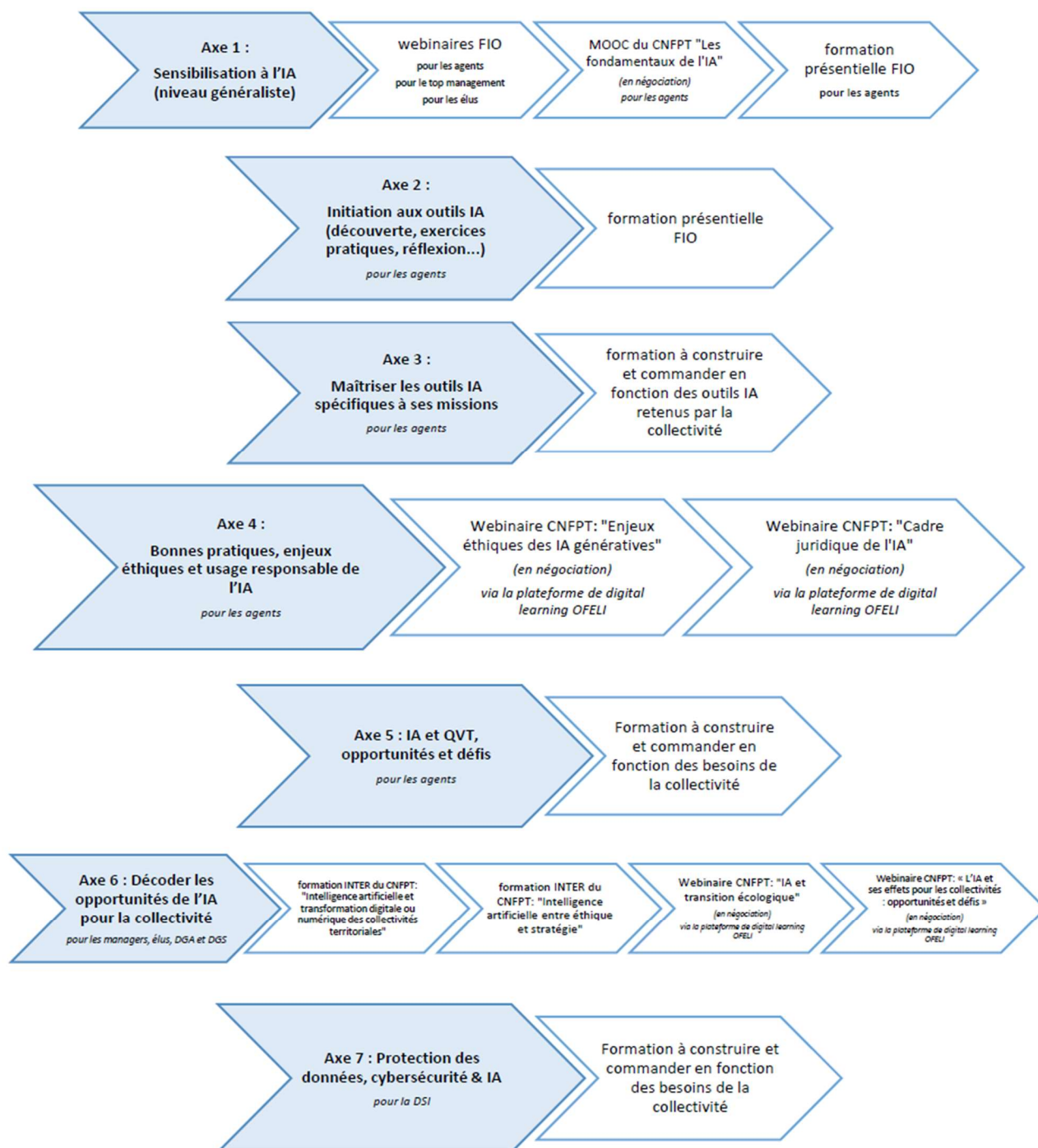
Développer une culture collective de l'IA

En complément des sensibilisations et des formations proposées par l'institution, il est nécessaire de diffuser et partager au sein de son équipe des retours d'expériences et les bonnes pratiques. L'IA s'inscrit pleinement dans les attendus d'une veille métier.

L'organisation de temps d'échanges réguliers au sein de son équipe et entre services est opportun pour partager les retours d'expérience et identifier les problèmes éthiques. Cette dynamique collective doit être favorisée et maintenue par le management.

Le déploiement de l'IA nécessite également de requestionner les processus et de les simplifier. Cela nécessite également de qualifier et de sécuriser les données (« *Pas d'IA sans data* »). Son déploiement nécessite donc de revoir les habitudes et faire évoluer les pratiques.

ANNEXE 2 : Plan de formation IA



Une présentation détaillée sera faite à l'occasion d'une prochaine commission formation exceptionnelle